

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 27 janvier 2026

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 14 janvier 2026 et le 27 janvier 2026 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- Remplacement du télésiège Radaz, sur la commune de Megève (74)
- Aménagement d'un ensemble immobilier "Le Renouveau" sur la commune de Saint-Étienne-de-Saint-Geoires (38)
- Remplacement de deux télésièges par la télécabine du Mont de la Chambre sur la commune des Belleville (73)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Teilhède (63)
- Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montvalezan (73)
- Élaboration d'une réglementation de boisement portant sur neuf communes du secteur de Besse et Saint-Anastaise (63)
- Évolution des activités de regroupement, tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de Gerzat (63)
- Parc photovoltaïque du délaissé de l'aérodrome sur les communes de Toulon-sur-Allier et Montbeugny (03) - 2e avis
- Parc photovoltaïque au sol, sur la commune de Saint-Germain-Laprade (43)

### **Service presse IGEDD / MRAe**

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

## AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune des Houches (74)
- Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès (15)
- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès (15)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>